



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

PROCÉS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2024

Présents : Norbert LEPATRE, Alexandre ALLÈGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Laetitia ALONSO, Yannick CORBIN, Antonia DURAND, Sonia JACOBÉE, Nancy DUFOUR, Christian RIPERT

Absents excusés : Ivan ROBERT pouvoir à Yannick CORBIN

Public : néant

Secrétaire de séance : Sonia JACOBÉE

Secrétaire adjointe : A. PASCAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h00. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 09 avril 2024 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats

EPAGE (*Y. CORBIN*) : la dernière réunion portait sur les créations de postes, la continuité du projet des marres

Syndicat d'électrification Vauclusien (*N. LEPATRE*) : RAS

Syndicat Forestier (*Y. CORBIN*) : la dernière réunion sur l'approbation des rapports annuels, la revalorisation des cotisations pour les communes et demandes de financements

Parc Naturel Régional (PNR) (*S. JACOBEE*) : RAS

Syndicat Rhône Ventoux : (*Alexandre ALLEGRE*)

ORDRE GENERAL

Quorum non atteint (nouvelle réunion le 9/7/24 au Syndicat) :

- Délégation au Président pour réaliser des emprunts destinés au financement des investissements jusqu'à hauteur de 5M€.
- Ainsi être plus réactif aux fluctuations des taux d'intérêts.
- Délégation au Président pour l'autoriser à solliciter auprès du Préfet les arrêtés d'occupation temporaires des propriétés privées (lors de grands travaux sur le réseau principal).
- Règlement intérieur du personnel qui a reçu un avis favorable au Comité Social Territorial le 30/5/2024.
- Autorisations spéciales d'absence pour les agents du syndicat selon le règlement qui a reçu un avis favorable au Comité Social Territorial le 30/5/2024.
- Attribution des chèques cadeaux aux agents à l'occasion des Fêtes de Noël, les conditions d'octroi qui ont reçu un avis favorable au Comité Social Territorial le 30/5/2024

EAU POTABLE

5 délibérations approuvées à l'unanimité :

- Renouvellement des canalisations dn 600 à dn 150 entre le chemin de la grange des roues commune de sorgues et la rd16 / grande Levade commune de Bedarrides.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe.
- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité.
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service 2023.
- Rapports annuels du délégataire pour l'année 2023

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 délibérations approuvées à l'unanimité :

- commune de Blauvac révision du zonage d'assainissement ouverture de l'enquête publique
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2023
- rapport annuel du délégataire pour l'année 2023

d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe
d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité.

- Création
- Création

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 délibération approuvée à l'unanimité :

- rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2023

Une réflexion est ouverte pour trouver une solution qui incite les abonnés à effectuer les contrôles réglementaires et les travaux de mise aux normes de leur installation. Les pénalités actuelles ne sont pas efficaces (rapport pénalité / coût d'une station).

POINTS DIVERS

RAS

Prochain Comité le 10 octobre à la Boiserie.

A.A le 4/7/2024

2. Création d'un emploi non permanent

Le contrat de Mr CARASCO Roland s'arrête le 31.07.2024. Si la commune souhaite le prolonger, il est nécessaire de lui proposer un autre type de contrat car l'actuel ne peut plus être prolongé. Nous avons la possibilité de lui proposer un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité. Cette création d'emploi doit faire l'objet d'une délibération

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

3. Cove : Fonds de concours annuel 2024

Il s'agit du fonds de concours annuel versé par la Cove.

Au titre de l'année 2024, l'enveloppe totale allouée par la CoVe à notre Commune sous forme de Fonds de Concours s'élève à : 12 040€.

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

4. Cove : Fonds de concours voirie 2024

Il s'agit du fonds de concours voirie versé par la Cove.

Au titre de l'année 2024, l'enveloppe totale allouée par la CoVe à notre Commune sous forme de Fonds de Concours s'élève à : 4 653€.

Pour info, la peinture routière (un 2^{ème} devis avait été demandé à l'entreprise Midi Traçage mais est resté sans réponse), le curage des fossés et divers petits travaux seront pris sur cette enveloppe.

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

5. Contrat Vaucluse Ambition 2023/2025

En séance du 6 février 2024, le conseil avait approuvé différentes opérations éligibles au Contrat Vaucluse ambitions. Pour finaliser l'envoi du dossier au département il est nécessaire d'avoir des devis. Il manquerait celui de la réfection de la voirie. Monsieur le Maire va contacter la COLAS pour obtenir un devis.

6. Encaissement de l'insertion des encarts publicitaires des artisans

Suite à la parution du petit journal et à l'insertion des encarts publicitaires des artisans, il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir encaisser.

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire en profite pour évoquer son rendez-vous avec le trésorier principal de Monteux, Monsieur CORNILLE. Il en ressort que les finances de la commune sont saines avec une bonne gestion.

7. Création d'un emplacement de taxi

Monsieur ALLEGRE demande la possibilité de créer un emplacement pour un taxi.

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents

8. Point sur les travaux

- **PAV** : il persiste le problème de hauteur des lignes téléphoniques. Toujours en attente de l'intervention des techniciens d'Orange. Ce 1^{er} mois de mise en place et pratique fait ressortir certains points à améliorer : les conteneurs sont souvent remis dans le mauvais sens pour y accéder après évacuation et il manque toujours le conteneur pour les cartons
- **Eclairage public** : Il reste l'armoire à changer. INEO s'occupe de faire la demande à ENEDIS car la commune n'a pas de compte sur la plateforme concernée.
- **Mairie 1900** : L'entreprise Chave commencera les travaux fin septembre/début octobre.
- **Voirie** :
 - *mettre en sécurité sur le chemin de la souquette au niveau de l'affaissement
 - *Envoyer un courrier à Monsieur ROUGE pour débroussailler les abords de la voirie de la Rameille
- **Eglise**: Après avoir repris contact avec Mr ALLEGRE et Mme DUFOUR, Mme COLLET, responsable du service culture et patrimoine de la Cove, mettre à disposition fin juillet et au cours du mois d'août, une médiatrice du patrimoine spécialisée en patrimoine religieux, pour établir un inventaire complet du mobilier de l'église. Par la suite, une demande d'aide à Vaucluse Ingénierie sera faite pour nous accompagner dans une démarche de diagnostic et pour établir un dossier de demande de subvention auprès du Département pour la restauration du sol de la Nef.
- **Matériel technique** : la tondeuse tracteur a été achetée et livrée le jour même. Ce matériel a été assurée. D'autres devis ont été demandés pour une débroussailleuse et une tondeuse simple.

9. Questions diverses et sociales

- Signature des délibérations : A. ALLÈGRE demande pourquoi les délibérations ne pourraient pas être signées le soir même du conseil lorsqu'elles sont approuvées : Les délibération doivent d'abord être validées par le contrôle de légalité avant d'être contre-signées par l'ensemble du conseil.
- Demande Mr BRUN (éducation canine) : Il souhaite changer son activité actuelle pour mettre en place des marchés et vides greniers hebdomadaires. Nos services se sont renseignés auprès du Département car son accès débouche sur la départementale. Le département a émis un avis défavorable.
- Marché de Noël : Mme ENRIETTO et Mme DURAND ont proposé de faire un marché de Noël le 24 novembre dans la salle de la cure et salle du Conseil. Plusieurs personnes sont déjà intéressées pour tenir un stand. Aucune rémunération ne leur sera demandée mais en contrepartie il leur sera demandé un lot pour la tombola du téléthon. Afin d'attirer un peu plus de visiteurs, il est proposé d'organiser la castagnade et le téléthon le même jour. Mme DURAND a contacté un food-truck pour préparer une soupe d'épeautre. Les services du téléthon seront contactés pour les informer du changement de date.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h.

Le Maire
Norbert LEPATRE

La secrétaire de séance
Sonia JACOBÉE